

Objet : Convention –cadre de partenariat avec l’association VTIF

Délibération du Conseil d’administration du 16 mars 2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Affichée au siège de la Régie le

075-200000693-20160316-DCA201614-DE

Et transmise au représentant de l’Etat le

Accusé certifié exécutoire

Reçue par le représentant de l’Etat, le :

Réception par le préfet : 17/03/2016

Le Conseil d’administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l’autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l’Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d’administration ;

DELIBERE

Article Unique : M. le Président du Conseil d’administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l’association Ville et Transports en Ile-de-France, dont le siège est établi 28 rue Pascal à Paris 5^{ème} arrondissement, portant sur le développement d’actions de recherches et de formation, pour une durée d’un an renouvelable par tacite reconduction.